Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212901342-20251218-DEL4181225ARRCA-DE

EXTRAIT SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 décembre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14
Présents-représentés :13
Votants : 13

Le dix huit décembre de l'an deux mille vingt cinq à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Antoine GABRIELE, Maire de Locronan.

Etaient présents : Monsieur Antoine GABRIELE, Maire, Madame Claudine KERBRAT, Adjointe, Madame Christiane BILLEBEAUD, Monsieur Ludovic KERLOCH, Madame Stéphanie MERMET, Monsieur Marc PENSEC, Monsieur Jean-Marie PRÉ, Madame Chloé VERNIOLLE.

Procurations : Monsieur Jean-Luc LECLERCQ a donné procuration à Madame Claudine KERBRAT, Madame Eliane BRELIVET a donné procuration à Madame Chloé VERNIOLLE, Monsieur Pierre Marc BUTTY a donné procuration à Monsieur Antoine GABRIELE, Monsieur Erwann PIANEZZA a donné procuration à Madame Stéphanie MERMET, Monsieur Sylvain PRE a donné procuration à Monsieur Marc PENSEC.

***Date de* convocation :**
11 décembre 2025

Absente excusée : Madame Célia BONIZEC

Secrétaire de séance : Madame Claudine KERBRAT

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Le procès-verbal de la séance du 01 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal

Ordre du jour :

-Prix des tarifs municipaux des salles le weekend pour 2026
-Site d'exception –dossier parcours de découverte –signature d'un avenant au contrat initial avec l'atelier KLOUM
-Schéma des mobilités actives/itinéraires vélos LOCRONAN-Projet et demandes de subventions auprès de l'Etat DETR, de la Région (Bien vivre partout en Bretagne), du Département en V2-(pacte Finistère 2030) –de QBO
-Arrêt de cars-Projet et Autorisation travaux –autorisation de signature de documents pour finaliser l'opération avec QBO pilote du projet. Demande d'aide auprès du Département V1 dans le cadre du pacte Finistère 2030- Demande de subvention auprès de la Région, de QBO. -Projet choix du maitre d'œuvre pour la restauration de l'Eglise Saint Ronan –autorisation de consultation : lancement d'un marché public formalisé
-avancement de grade ; recalibrage du poste de rédacteur en poste de rédacteur principal
-affaires diverses- infos diverses (vœux le 04 janvier à 11 heures à ti Lokorn)

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212901342-20251218-DEL4181225ARRCA-DE

4-2025-1212 -04-ARRET DE CARS -PROJET ET AUTORISATION DE TRAVAUX – DEMANDE D'AIDES AUPRES DU DEPARTEMENT EN V1 DANS LE CADRE PACTE FINISTERE 2030-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION, de QBO

Petit historique pour expliquer ces travaux :
- une riveraine de l'arrêt situé alors rue de Châteaulin saisit la Région et la commune au sujet des demi-tours effectués par les bus des services Breizhgo de la Région et de la QUB (QBO), ces demi-tours nécessitant des marchés arrières à l'angle de la rue de la Troménie et de Châteaulin. Elle signale l'interdiction de ces marches-arrières.
- La Région suspend immédiatement le service de ramassage scolaire à cet arrêt.
- la municipalité propose une solution provisoire et expérimentale permettant de rétablir le service pour les enfants et les usagers en déplaçant l'arrêt rue des Bruyères et en modifiant la circulation des bus par cette rue des Bruyères afin d'éviter les demi-tours.
- cette solution provisoire soulève l'inquiétude des riverains qui craignent nuisances et risques d'accidents dans cette rue étroite.
- la municipalité lance une concertation auprès des riverains pour d'autres solutions : soit un déplacement de l'arrêt au rond-point du Ménec; soit la création d'un arrêt au stade.
- sur 60 personnes interrogées, seules 10 font parvenir leurs réponses. Le résultat de la concertation est donc ni significatif ni représentatif. Les avis reçus sont partagés. La solution du rond-point du Ménec pourrait être acceptée mais à condition expresse de l' aménagement d'un cheminement sécurisé depuis la rue de Châteaulin jusqu'au rond-point via le lotissement Kerjacob et de la création d'un éclairage public sur l'ensemble du parcours et des traversées de voies.
- le dossier a donc été réétudié. Dans l'attente de la résolution du problème et pour limiter les nuisances, le trafic de bus rue des bruyères a été réduit en diminuant de moitié les passages des services de la QUB, le constat d'un nombre très limité de passagers à cet arrêt ayant été constaté (3 à 5 passagers par jour).
- la solution de l'arrêt au stade a été reprise en collaboration avec QBO. Les avantages de cette solution sont : de pouvoir bénéficier d'un cheminement piéton protégé déjà existant sur le long de la rue de Châteaulin jusqu'au stade; de recréer des passages piétons protégés pour l'entrée au stade; d'avoir un arrêt en site propre parfaitement sécurisé ; de limiter le plus possible pour les riverains la circulation des bus, soit au seul accès du stade en venant de la route Locronan-Kergoat-Cast ; et accessoirement d'améliorer qualitativement le traitement de l'entrée du stade.

QBO ayant la compétence Transport, l'opération de création d'un arrêt de bus sur une des 14 communes est donc conduite par l'Agglo. La charge de l'opération est partagée à 60% par l'Agglo et à 40 % par la commune demandeuse.

S'agissant de l'aménagement d'une aire de bus au terrain de foot, cette opération sera conjointe entre la commune de LOCRONAN et la Communauté d'Agglomération de Quimper Bretagne Occidentale (QBO), l'aménagement s'intégrant dans le schéma des mobilités de l'agglomération et étant en lien avec la compétence « transport » de QBO .
Le Budget global avoisinera les 103 000 € TTC –
Il se traduira d'une part,
-par un bon de commande auprès de l'entreprise COLAS d'environ 60 000 € (escompté) pris en charge par QBO pour l'aménagement de l'arrêt de car
D'autre part,
- par un bon de commande auprès de l'entreprise C OLAS d'environ 40 024.40 €TTC (escompté) pour la partie relative à la reprise de l'accès au terrain et pris en charge par la commune.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212901342-20251218-DEL4181225ARRCA-DE

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

AUTORISE Mr Le Maire à solliciter toutes les aides nécessaires à la réalisation de ce projet ainsi que toutes les aides auprès d'autres financeurs dont le département du Finistère (pacte Finistère 2030 V1)et la Région Bretagne (Cette aide vise à accompagner les Communes et Communautés de communes dans l'aménagement de points d'arrêts routiers empruntés par le réseau BreizhGo, qu'il s'agisse du réseau interurbain ou des circuits scolaires)

AUTORISE le Maire à engager les travaux avec COLAS pour 40 024.40 TTC (complément en association avec QBO qui fera également son bon de commande pour des travaux qui seront engagés dès début 2026)
PRECISE que les crédits correspondants seront votés au prochain Budget 2026

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	**Contre**	**Abstention**
Principe des travaux avec COLAS et demande de subventions	**11**	**2**	**0**

Pour Extrait Certifié Conforme
Certifié Conforme,
Le Maire, Antoine GABRIELE

